

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants



Plan d'action de développement durable 2013-2015

En partenariat avec
**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**
Québec 

Mot de la présidente-directrice générale Anne-Marie Granger Godbout



Je suis heureuse de présenter le *Plan d'action de développement durable 2013-2015* du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). Vous y trouverez les actions que nous prendrons en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Par cette stratégie, le gouvernement du Québec incite les organismes et ministères à innover et à donner l'exemple à l'ensemble des organisations et des entreprises du Québec.

Par son leadership, il espère ainsi favoriser un développement harmonieux où économie, environnement, société et culture agiront de concert pour faire du Québec un lieu où il sera agréable de vivre pour les générations à venir.

Le CARTV a été constitué pour appliquer la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (LARTV). Cette loi est un outil exceptionnel permettant de soutenir diverses facettes du développement durable. C'est le cœur même de la mission de notre organisation.

En effet, la LARTV permet la reconnaissance et favorise le développement de produits alimentaires qui répondent aux enjeux de la société québécoise, dont le respect de l'environnement, le soutien des économies rurales, la promotion de notre identité alimentaire ainsi que la mise en valeur de notre patrimoine agronomique et culinaire.

C'est ainsi que l'appellation réservée pour les produits issus de l'agriculture biologique est rigoureusement encadrée depuis 2000 au Québec afin d'en éviter l'usurpation. Cet encadrement protège les entreprises et la plus-value des produits qui respectent les normes biologiques, lesquelles visent à garantir, entre autres, des conditions de production respectueuses de l'environnement et de meilleures conditions de vie pour les animaux d'élevage. Ce contrôle est également le pilier principal de la confiance des consommateurs qui se tournent vers les aliments biologiques.

Le CARTV a également pour mission d'encadrer et de protéger l'utilisation des termes valorisants attribués aux aliments qui répondent à certaines attentes des consommateurs (ex. achat local, économie responsable, typicité régionale, saine alimentation, etc.). Ainsi, c'est au quotidien que les ressources du CARTV sont investies dans la promotion du développement durable sous plusieurs aspects, dont:

- la consommation responsable;
- l'efficacité économique;
- le développement du territoire;
- la sauvegarde du patrimoine collectif.

Ainsi, toute l'équipe du CARTV est heureuse de joindre ses efforts à ceux de l'état québécois en matière de développement durable.

Bonne lecture !

Anne-Marie Granger Godbout, agr.

Informier, sensibiliser, innover (information, éducation et formation, recherche et innovation)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTE DES ACTIONS À MENER
1. Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Nombre d'employés touchés par des activités de sensibilisation et de formation au développement durable.	100 % du personnel sensibilisé d'ici la fin de mars 2014. 100 % du personnel formé en 2015.	1.1 Organiser des activités de sensibilisation et de formation du personnel du CARTV au sujet des principes du développement durable. 1.2 Diffuser les engagements du CARTV en matière de développement durable et faire état de l'avancement de son plan d'action dans son rapport annuel.

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTE DES ACTIONS À MENER
6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	• Nombre d'actions réalisées.	• Au moins une mesure réalisée par année pour chacun des exercices 2013-2015.	3.1 Adopter une politique d'achat et d'acquisition intégrant des exigences d'écoresponsabilité. 3.2 Privilégier les paiements par virement bancaire. 3.3 Diminuer notre bilan carbone en favorisant l'emploi des transports collectifs ou du covoiturage chez le personnel. 3.4 Favoriser la tenue des rencontres par voie de vidéoconférence ou de téléconférence. 3.5 Revoir la pratique d'achat d'eau embouteillée.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommations responsables et favoriser au besoin la certification de produits et des services.	• Nombre de visiteurs du site Web du CARTV. • Nombre de visites du <i>Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec</i>. • Nombre	• Augmentation de 5% du nombre de visiteurs sur le site Web du CARTV. • Augmentation de 5 % du nombre de visites du <i>Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec</i> chaque année. •	3.6 Maintenir à jour les pages du site Web du CARTV qui expliquent ou réfèrent à des sources pertinentes concernant les fondements d'une agriculture « durable », notamment l'agriculture biologique. Améliorer le référencement du site Web.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTE DES ACTIONS À MENER
	d'interventions d'information et de surveillance réalisées auprès d'entreprises, relativement aux normes pour l'usage de l'appellation biologique ou de tout autre terme réservé dans le cadre de la Loi.	• 300 entreprises rencontrées par année.	3.7 Compléter et maintenir à jour la base de données du CARTV recensant les entreprises dont les produits détiennent une appellation réservée ou un terme valorisant et notamment les entreprises détenant une certification biologique. 3.8 Informer les consommateurs et les acheteurs de l'existence du <i>Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec</i> et en favoriser l'utilisation par l'amélioration du référencement du répertoire et en le présentant dans tous les événements auxquels participe le CARTV. 3.9 Informer les consommateurs et les entreprises sur les nouveaux projets d'appellation réservée ou de termes valorisants tels que « sans OGM » et « fermier ». 3.10 Collaborer avec <i>Aliments du Québec</i> à la validation des données afin d'offrir un repère fiable pour les consommateurs achetant des produits portant les logos « Aliments du Québec BIO » et « Aliments fabriqués au Québec BIO ». 3.11 Partager les données colligées par le CARTV avec d'autres organisations (gouvernementales ou autres) lorsque cela est possible et selon la nature des données demandées.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTE DES ACTIONS À MENER
			3.12 Organiser des rencontres d'information auprès des entreprises au sujet du système de gestion des appellations existant au Québec (incluant l'obligation de certification) dans le cadre des visites de surveillance.

Aménager et développer le territoire de façon durable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTES DES ACTIONS À MENER
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	Nombre d'inventions réalisées auprès des groupes de producteurs, des organisations professionnelles et des organismes territoriaux.	Au moins 10 interventions par année de 2013 à 2015.	6.1 Rencontrer les acteurs locaux et régionaux du secteur agroalimentaire dans le but de stimuler le développement de nouvelles appellations ou de termes valorisants, sources potentielles de développement socio-économique et identitaire en milieu rural. 6.2 Encourager et soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de projets de recherche visant à identifier correctement leurs produits et à planifier leur démarche d'appellation. Ces étapes sont essentielles à la gestion collective d'une appellation et à son succès. 6.3 Accompagner les regroupements d'entreprises dans leur démarche de reconnaissance d'appellation.

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF ORGANISATIONNEL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTES DES ACTIONS À MENER
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.	• Nombre d'interventions traitant de la valorisation des produits agroalimentaires liés au patrimoine. • Création et édition d'une page Web ou d'une nouvelle section pour notre site Web.	• Cinq (5) interventions par année. • Création d'une page web d'ici janvier 2015, répertoriant et donnant accès aux études réalisées afin de mettre en valeur les produits liés au patrimoine agricole ou gastronomique du Québec.	7.1 Éveiller et nourrir l'intérêt des intervenants, des médias et du grand public en ce qui a trait à la valorisation des produits alimentaires ancrés dans l'histoire du Québec et contribuant à notre identité alimentaire. 7.2 Favoriser le cheminement efficace des démarches de reconnaissance d'appellations visant à valoriser les races patrimoniales, les méthodes de fabrication ancestrales ou les variétés de végétaux typiques du Québec. 7.3 Répertorier les études réalisées et en favoriser l'accès (par des liens Web ou via le téléchargement de document) afin de mettre en valeur les produits alimentaires ayant un lien avec notre histoire.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL	INDICATEUR(S)	CIBLE(S)	LISTES DES ACTIONS À MENER
			7.4 Valoriser le patrimoine « immatériel » en certains savoir-faire liés au monde agroalimentaire et certaines espèces animales ou végétales propres au Québec et favoriser leur inscription au <i>Répertoire du patrimoine culturel du Québec</i> . ¹

¹ Note : Ces actions répondent également à l'objectif 1 de la Partie 1 de l'Agenda 21C proposé par le gouvernement du Québec en 2012 soit « Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire ». La préservation et la mise en valeur de ces produits agroalimentaires typiquement québécois au sens large (apports des premières nations, des francophones, des anglophones et plus récemment des autres communautés culturelles) ainsi que de certains savoir-faire utilisés pour leur production constituent un aspect de la culture québécoise qui ne peut être passé sous silence vu l'importance qu'a eu le secteur agroalimentaire dans l'histoire du Québec.

Pour toute information au sujet de ce plan d'action :

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

4.03 – 201, boul. Crémazie Est Montréal QC H2M 1L2

Téléphone : 514.864.8999 Télécopieur : 514.873.2580

Courriel : info@cartv.gouv.qc.ca

Web : cartv.gouv.qc.ca

